

Programme National Ponts - France Relance

Inventaire et évaluation des ouvrages d'art des collectivités locales

Phase n°1 : Recensement et visites de reconnaissance

Annexe 5

Propositions de mesures de sécurité immédiate faisant suite à la constatation d'un défaut majeur sur la structure

COMMUNE : 44152 SAINTE ANNE SUR BRIVET

OUVRAGE : PONT DE LA FLEUR

Limitrophe : -

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Notre bureau d'études a réalisé la visite de reconnaissance des ouvrages d'art situés sur votre commune et éligibles au Programme National Ponts de France Relance piloté par le CEREMA.

Lors de la visite d'un ouvrage, **nous avons relevé des désordres pouvant mettre en jeu à court terme la sécurité des personnes et des biens**. En conséquence, nous vous alertons de cette situation préoccupante nécessitant de prendre les mesures immédiates de sécurité détaillées dans la suite du présent document. Ce constat, assorti de propositions de mesures immédiates, est adressé dans les plus brefs délais à la commune, et à l'EPCI s'il porte la compétence de gestion des ouvrages d'art, avec copie au CEREMA et au Préfet.

Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

I - LOCALISATION



Localisation sur une vue en plan de l'ouvrage



Photographie de l'ouvrage

Latitude :	47.4741	Voie portée :	Lieu-dit le Mer de l'Isle
Longitude :	-2.0313	Obstacle franchi :	Canal de la fleur

II - OBSERVATIONS ET ANALYSE

Date de la visite : 05/07/2022

Bureau d'études : Sixense

Partie d'ouvrage : Tablier Appuis Structure Zone d'influence

Éléments de structure concernée :

Pont tablier avec 2 poutres métalliques principales (profilés rivetés), poutres secondaires métalliques entres les poutres principales et voutains en briques entres les poutres secondaires

Descriptif des défauts constatés :

- De **nombreux désordres structuraux remettant en cause la pérennité de l'ouvrage et sa stabilité pour supporter des surcharges**, en particulier :
 - Corrosion avec perte de section et perforation des poutres principales (amé et semelle des profilés .
 - Corrosion feuilletante avec perte de section apparente sur les poutres transversales.
 - Humidité dans les voutains en briques
 - Début de petite végétation envahissante en intrados des voutains
 - Lacunaires ponctuelles de briques dans les voutains.
- Fracture à proximité des pierres d'angle coté mur en retour.
- Parapet déstructuré dans un angle (sans doute à la suite d'un choc et/ou ravinement).
- Végétation envahissante généralisée.
- Désorganisation de la maçonnerie des quarts de cône.



Conséquences sur la sécurité des usagers :

A ce stade d'évolution des désordres, à défaut d'information sur l'ampleur des désordres dans l'ouvrage, et en attendant des travaux de confortement, nous préconisons de sécuriser l'ouvrage pour éviter

- **Un risque d'effondrement de l'ouvrage sous le poids d'un véhicule (risque de chute des usagers).**

III - PRÉCONISATIONS

Mesures de sécurité immédiate proposées :

- **Interdire la circulation des véhicules sur l'ouvrage (route barrée).**
- **Il peut être conservé un cheminement piéton sur l'ouvrage.**



Exemple d'illustrations de signalisations à envisager

Visa du titulaire : Julien PRIOU, le 04/08/2022